

livré Charles Gregorj, dans l'intérêt de son œuvre chérie. L'introduction de cet important ouvrage est la plus belle et la plus savante exposition que l'on puisse faire de l'organisation civile et criminelle du moyen-âge chez les peuples marqués du sceau de la civilisation romaine et des institutions féodales des Longobards. Cette introduction, qui offre aux historiens, aux juriconsultes et aux archéologues une mine inépuisable de notions exactes et complètes, quoique sommaires, a été traduite pour la *Revue étrangère et française, de législation, de jurisprudence et d'économie politique*, par M. J. A. Garnier-Dubourgneuf (1).

Voilà les jalons que le futur historien de la Corse jetait sur sa route ! Voilà le trop plein de ses trésors d'érudition longuement amassés ! Joignons-y une *Histoire du commerce des peuples maritimes*, encore manuscrite, objet de la prédilection de son auteur, à laquelle il ajoutait sans cesse de nouvelles et intéressantes pages. Aussi, en présence de ces richesses qui l'accablaient, de ces archives immenses, si consciencieusement dépouillées et dont chaque pièce avait sa valeur, Charles Grégorj, qui d'abord avait annoncé l'apparition de son *Histoire de la Corse* pour l'année 1833 (2), écrivait-il dix ans plus tard, dans son introduction aux *Statuti : Quando Dio volente, darò in luce la mia storia di Corsica* ! En nous rappelant cette parole, pendant les terribles phases de sa longue maladie, combien de fois n'avons-nous pas été frappé de tout ce qu'elle renfermait d'a mertume, de dévouement et de résignation, sous une teinte douteuse d'espérance ? Dieu ne l'a pas voulu ! et le sacrifice d'une gloire légitime, acquise au prix de tant de veilles, qu'il a imposé à cette noble intelligence a dû être plus douloureux et plus méritoire que celui de la vie.

L'*Histoire de la Corse* reste inachevée. Le premier volume seul était prêt pour l'impression ; le second aurait pu l'être bientôt : les matériaux en sont rassemblés et classés en grande

(1) Tome X, année 1845. Elle a paru aussi en un petit volume in-8 ; Paris 1844, imprimerie de Fain et Thunot.

(2) Annonce précédant la préface de la nouvelle édition de Filippini.